



ARRÊTÉ N° AC_2026_DR_418

Portant prolongation de délai de l'arrêté n° AC_2026_DR_251 du 24/02/2026 concernant la réglementation de la circulation sur la D41 du PR 5+403 au PR 6+120, du samedi 18 avril 2026 au mercredi 17 juin 2026, à l'occasion de travaux de chargement de bois déposé sur domaine privé avec des grumiers, sur le territoire de la commune de MERS-SUR-INDRE.

Le Président du Conseil départemental de l'Indre,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le décret n° 2009-615 du 3 juin 2009 modifié, fixant la liste des routes à grande circulation,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié approuvant la 8ème partie du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - signalisation temporaire,

Vu la délibération CP_20180209_022 du 9 février 2018 adoptant le règlement de voirie départementale,

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental de l'Indre n° 2025-D-0851 du 07 août 2025 portant délégation de signature à Monsieur Christophe COURTEMANCHE, Directeur Général Adjoint des Routes, des Territoires, du Patrimoine et de l'Éducation et aux Agents en fonction dans les services relevant de son autorité,

Vu l'arrêté préfectoral n° 36-2024-10-10-00005 du 10 octobre 2024 portant délégation de signature à M. Rik VANDERERVEN Directeur départemental des territoires de l'Indre,

Vu l'avis permanent du Préfet de l'Indre en date du 31 mars 2022,

Vu l'avis favorable de M./Mme le Maire de Mers-sur-Indre en date du 31/03/2026,

Vu l'avis favorable de M./Mme le Maire d'Ardentes en date du 02/04/2026,

Vu l'avis favorable de M. le Colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Indre (La Châtre) en date du 01/04/2026,

Vu l'avis favorable de l'UT VATAN en date du 01/04/2026,

Vu la demande présentée le 27/03/2026, par l'entreprise ALLIANCE FORÊTS BOIS demeurant "80 ROUTE D'ARCACHON" - 33610 CESTAS,

Considérant que les travaux de chargement de bois déposé sur domaine privé avec des grumiers n'ont pas pu se réaliser dans les délais prévus, il est nécessaire de prolonger le délai de l'arrêté n° AC_2026_DR_251 du 24/02/2026, du samedi 18 avril 2026 au mercredi 17 juin 2026,

Sur proposition de M. le Chef de Unité Territoriale de LA CHÂTRE,

[Département de l'Indre](#)

Hôtel du Département

Place de la victoire et des Alliés – CS 20639 – 36020 Châteauroux cedex

Tél : 02 54 27 34 36 – Fax : 02 54 27 60 69 – Email : contact@indre.fr – Site Internet : www.indre.fr

ARRÊTE

Article 1 :

L'arrêté n° AC_2026_DR_251 du 24/02/2026 est prolongé du samedi 18 avril 2026 au mercredi 17 juin 2026.

Article 2 :

Les autres articles de l'arrêté n° AC_2026_DR_251 du 24/02/2026 restent inchangés.

Article 3 :

M. le Directeur Général Adjoint des Routes, des Territoires, du Patrimoine et de l'Éducation du Département de l'Indre,

M. le Colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Indre,

L'entreprise ALLIANCE FORÊTS BOIS,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie est adressée à :

Secrétariat des assemblées,

Au maire de la commune de MERS-SUR-INDRE,

Au maire de la commune d'ARDENTES,

Unité Territoriale de LA CHÂTRE,

Unité Territoriale de VATAN,

La DDT/SPREN - Cité administrative - 36000 CHÂTEAUROUX,

Le SDIS - Les Rosiers - 36130 MONTIERCHAUME,

Le SAMU - 216 avenue de Verdun - 36000 CHATEAUROUX,

Région Centre Val de Loire - ERCVL36 - Service Transports,

Renseignements

Unité Territoriale de LA CHÂTRE

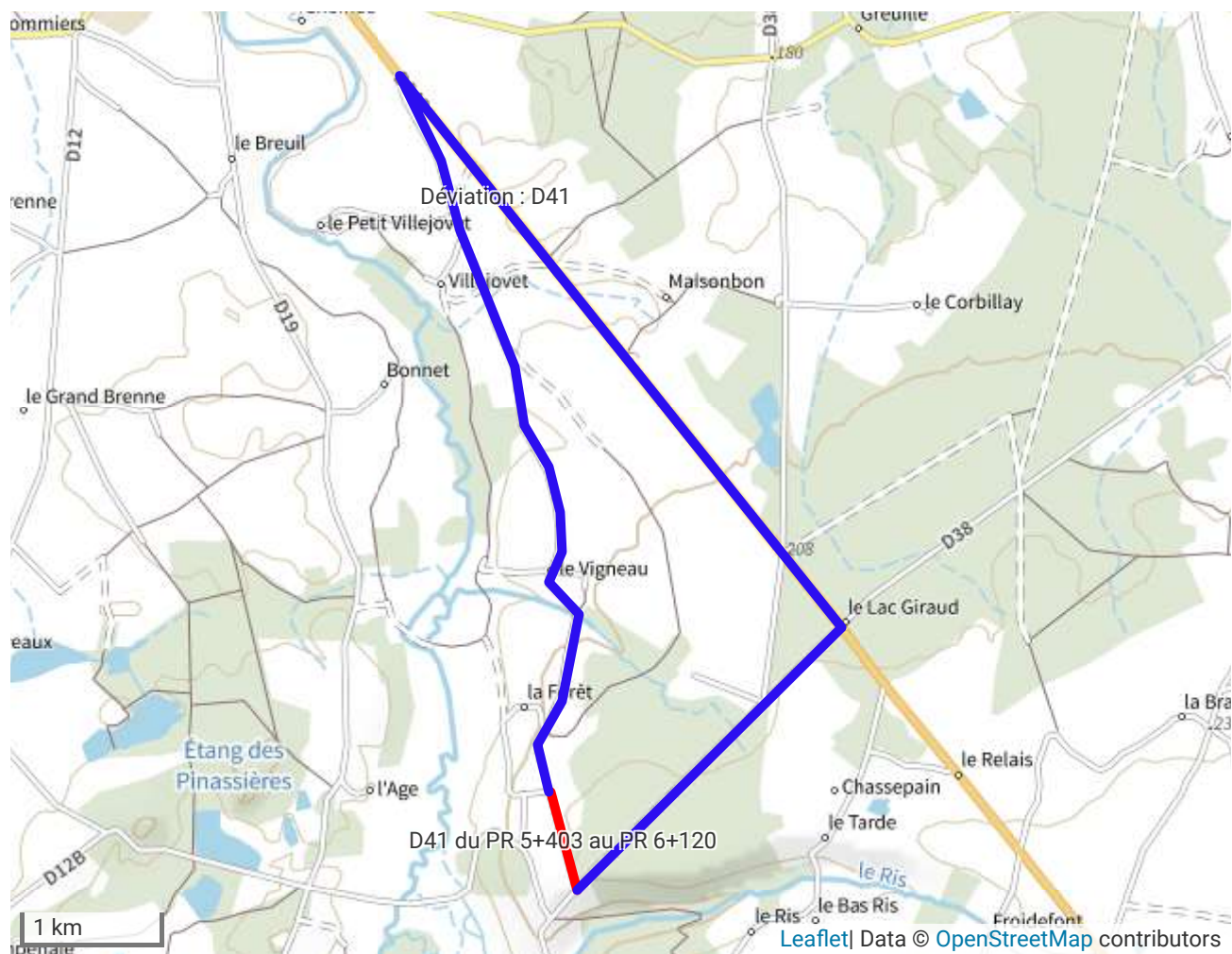
2 rue Joseph Ageorges, 36400 LA CHATRE - Tél. 02.54.62.12.20

DGARTPE-UTLACHATRE@indre.fr

Délai et voies de recours

La présente décision peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges.

ANNEXE - LOCALISATION



DÉTAILS DE L'ITINÉRAIRE

Déviations D41

Par la D41, D943, D38 et D38, sur les communes de Mers-sur-Indre hors agglomération, Ardenes hors agglomération, Mers-sur-Indre hors agglomération et Mers-sur-Indre hors agglomération